

Migrants : la France suspendue à l'accord turc

L'Ofpra refuse le renvoi de demandeurs d'asile en Turquie. L'arrivée de réfugiés en France pourrait s'accélérer

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Selon l'Ofpra, une vingtaine d'agents de protection de l'Office devraient bien s'envoler pour la Grèce dans les jours à venir. Mais leur mission se cantonnera à proposer aux migrants déjà arrivés à Athènes, ou bloqués à la frontière macédonienne, de rejoindre l'Hexagone dans le cadre de ce « quota » de 30 000 réfugiés.

Ce week-end, la France s'est dite prête à fournir des renforts pour épauler l'Agence européenne chargée de l'asile (European Asylum Support Office). Elle enverra donc, en plus des agents Ofpra, quelque 80 fonctionnaires de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) et des préfectures, pour enregistrer les entrants en Europe, selon le ministère de l'intérieur. Ils s'ajouteront aux 200 officiers de police déjà envoyés pour soutenir l'agence européenne de surveillance des frontières, Frontex. Lundi 21 mars au matin, toutes les directions du ministère de l'intérieur concernées étaient conviées à une réunion d'urgence de mise en œuvre du dispositif.

L'accord, qui veut inciter la Turquie à bloquer les départs depuis ses côtes vers les îles grecques, oblige le pays dirigé par Recep Tayyip Erdogan à reprendre les migrants qui en seraient partis à l'insu de ses gardes-côtes. En échange, puisque la Turquie compte déjà 2,7 millions de réfugiés syriens, l'UE propose, pour chaque Syrien réadmis depuis la Grèce, de soulager la Turquie d'un Syrien jugé vulnérable (selon les critères du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies –

HCR). Ces « élus à la réinstallation » pourront être envoyés dans un pays européen dans le cadre des engagements passés entre les États et le HCR.

Sans préjuger de sa faisabilité, l'accord – qui ne change en aucun cas la politique globale d'accueil de la France – pourrait, selon la manière dont il est mis en place, accélérer ou non l'arrivée dans l'Hexagone des 30 000 « relocalisés » que François Hollande s'était engagé à accueillir en septembre 2015. Plusieurs cas de figure se dessinent.

D'abord, si le dispositif fonctionne, et si l'effet escompté est obtenu, la Turquie contrôlera ses 206 kilomètres de côtes et parviendra à endiguer les départs pour la Grèce. Dans ce cas, la politique du « un pour un », à laquelle l'Europe s'est engagée à hauteur de 72 000 places, n'aura même pas à être mise en œuvre – ou à la marge seulement – et l'impact sur l'accueil en France sera nul.

Il reste des places

Si le mécanisme du « un pour un » se met en place, les arrivées en France se feraient dans le cadre des engagements déjà pris, et non encore remplis, de réinstallation des personnes vulnérables. Un bon millier de « réinstallés » sont déjà arrivés en 2015, en provenance de Jordanie, du Liban et d'Égypte. Le gouvernement Valls avait pris l'engagement d'en accueillir 2 375, il reste donc des places. Et si le nombre de personnes à réinstaller devait être supérieur, le surnombre serait pris sur le quota européen initialement destiné à la Hongrie mais que cette dernière se refuse à honorer.

Migrants pakistanais sur l'île grecque de Lesbos, le 16 mars. AFP



Si l'accord se met en œuvre dans le respect des textes européens, c'est-à-dire si les renvois hors de l'Union européenne n'ont lieu que pour des migrants non éligibles à l'asile, la Grèce deviendra le « hot spot » où la France – comme les autres pays – ira chercher les migrants qu'elle a promis d'accueillir d'ici à 2017. La mise en œuvre de l'accord aura alors pour effet de précipiter la relocalisation

des 160 000 réfugiés décidée par l'UE à l'automne.

En effet, tous les Syriens arrivant par la Grèce seraient contraints d'y déposer une demande d'asile. Ce à quoi beaucoup se refusent à ce jour, rêvant d'Allemagne ou de Suède. Ce cas de figure pourrait accélérer l'arrivée en France des 30 000 migrants promis, alors qu'à l'heure actuelle seuls 300 sont là. Mais ce n'est pas le cas de

figure le plus plausible, car il transformerait la Grèce en un gigantesque camp. Ce que l'UE veut justement éviter.

Dans le cas du renvoi de demandeurs d'asile, option qui figure dans le texte de l'accord, la Grèce serait soulagée d'une part des flux entrants, réexpédiés vers la Turquie même lorsqu'ils ont déposé une demande d'asile en Europe. C'est le point qui pose juridiquement et déontologiquement problème et a valu une forte émotion tout le week-end au sein du HCR. Le dispositif promet des batailles juridiques. Il risque aussi de déplacer les voies d'entrées en Europe. Comme d'autres spécialistes des migrations, François Gemenne, professeur à Sciences Po, estime que « nous assisterons à la création de nouvelles routes migratoires, ou au retour vers des routes utilisées antérieurement ».

Retour vers la Méditerranée

Si depuis le début de l'année, plus de 143 000 personnes sont arrivées en Grèce par la Turquie, la voie dominante d'entrée dans l'UE était la Méditerranée centrale durant le premier trimestre 2015. Le basculement vers la route des Balkans ne s'est fait que tardivement. On pourrait assister à un re-

Si l'accord se met en œuvre, la Grèce deviendra le « hot spot » où la France ira chercher les migrants qu'elle doit accueillir d'ici à 2017

tour vers la Méditerranée, facilité par la fin de l'hiver. Plus de 900 migrants ont d'ailleurs été secourus samedi 19 mars dans le détroit de Sicile entre la Tunisie et l'Italie.

Ce changement de route placerait la France dans une position différente. À l'été 2015, c'est l'accroissement du flux de migrants en provenance d'Italie qui avait poussé le ministère de l'intérieur à réinstaurer des contrôles aux frontières à Vintimille. Pays en bout de chaîne sur la route des Balkans, la France se retrouverait de nouveau pays de transit entre l'Italie et l'Europe du Nord ou le Royaume-Uni. ■

A Lesbos, le « hot spot » de Moria est devenu un camp de rétention

AUX TERMES de l'accord conclu vendredi 18 mars entre l'Union européenne et la Turquie, tous les « nouveaux migrants irréguliers » arrivant en Grèce peuvent, depuis le dimanche 20 mars, être refoqués en Turquie. Sur l'île de Lesbos, en mer Égée, principale porte d'entrée de réfugiés en provenance des côtes turques, la situation est pour l'instant chaotique. « Nous ne savons rien. Ni comment traiter les nouveaux arrivants ni comment vont s'organiser ces fameux renvois », expliquait, dubitative, une source policière, dimanche.

Seule certitude, les rotations de navires se sont multipliées pour vider l'île et transférer les migrants présents avant dimanche vers le continent et des centres d'accueil temporaires. Le camp d'enregistrement (« hot spot ») de Moria est désormais exclu-

sivement réservé aux nouveaux arrivants. Sur la seule journée du 20 mars, environ 800 réfugiés et migrants ont débarqué sur les plages de l'île. Une fois transférés à Moria, l'habituel protocole d'enregistrement leur a été appliqué : entretien pour établir la nationalité, prise d'empreintes et de photo.

Ne plus délivrer de laissez-passer

Mais en bout de chaîne, les policiers chargés des opérations ont reçu l'ordre de ne plus délivrer les laissez-passer qui permettaient jusqu'ici aux Syriens ou Irakiens de bénéficier de la libre circulation sur le territoire pour une durée de six mois (contre un mois pour les migrants d'autres nationalités). Désormais, tous les nouveaux arrivants sont contraints de rester dans le camp, fermé à tous et notamment à la

presse, là où jusqu'ici ils étaient libres d'aller prendre un ticket pour continuer en ferry leur route vers le continent. Moria est de fait devenu un camp de rétention.

Ces nouveaux arrivants auront-ils tous le droit de déposer une demande d'asile en Grèce pour éviter d'être refoqués en Turquie ? Si oui, seront-ils tous détenus à Moria le temps de l'examen de leur dossier ? D'où, comment et par qui seront renvoyés les autres ?

Le premier ministre grec, Alexis Tsipras, a créé ce week-end un conseil gouvernemental pour coordonner lui-même la mise en œuvre du plan UE-Turquie et promet d'apporter des réponses concrètes dans les tout prochains jours. ■

ADÉA GUILLOT
(ATHÈNES, CORRESPONDANCE)